



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL

QUATRIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

M. HAWRANIK propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 212 — *Loi sur l'ancienne route transcanadienne/The Historic Trans-Canada Highway Act*.

Il s'élève un débat.

MM. HAWRANIK, SWAN et CULLEN, M. le *ministre* LEMIEUX ainsi que MM. PENNER et MALOWAY interviennent. M. GERRARD exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. GERRARD présente la proposition suivante :

Proposition n^o 14 : Présélection des candidats pour les nominations effectuées par le gouvernement

Attendu :

que les nominations qu'effectue le gouvernement aux conseils et aux commissions, notamment aux conseils d'administration des sociétés de la Couronne, sont essentielles au bon fonctionnement de ces conseils, commissions et sociétés;

que les sociétés de la Couronne sont supposées être exploitées dans le respect de l'intérêt du public, sans ingérence de la part du gouvernement;

que les gouvernements ont, par le passé, utilisé leur pouvoir de nomination pour accorder des faveurs politiques plutôt que pour favoriser l'intérêt du public;

qu'il est dans l'intérêt du public que soient nommés aux sociétés de la Couronne des leaders communautaires et des citoyens ayant les qualifications voulues,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à créer un comité législatif de présélection qui se composerait de membres de tous les partis à l'Assemblée et qui aurait pour mandat d'étudier, avant que la nomination ne soit confirmée, les candidatures aux postes que le gouvernement comble par voie de nomination.

Il s'élève un débat.

MM. GERRARD, CUMMINGS, MALOWAY, DEWAR, MARTINDALE et LAMOUREUX ainsi que M. le *ministre* ASHTON interviennent. M. DERKACH exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation et lecture de pétitions :

M. DERKACH — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage de ne pas éliminer ces postes de notre communauté (Minnedosa) et d'utiliser la technologie afin de les garder là où ils sont. (D. C. Morgan, J. Madill, P. Woodcock et autres)

M^{me} TAILLIEU — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre des Services à la famille et du Logement ainsi que le premier ministre à envisager de modifier la loi dans le but d'améliorer le processus permettant aux grands-parents d'obtenir un droit de visite raisonnable à l'égard de leurs petits-enfants. (M. Domino, D. Kuzminski, E. Struch et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre et son gouvernement néo-démocrate à coopérer afin que les Manitobains apprennent pourquoi le gouvernement n'a pas agi malgré ce qu'il savait et à envisager de tenir une enquête publique sur le fiasco du Fonds Crocus. (G. Willim, L. Stasiuk, A. Willim et autres)

M. GERRARD — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial annule immédiatement ses plans visant à appuyer la construction, près des zones résidentielles urbaines, de l'usine de transformation et d'équarrissage du porc OlyWest. (L. Yang, P. Yang, C. Sayese et autres)

M^{me} BRICK, *présidente du Comité permanent du développement social et économique*, présente le troisième rapport du Comité :

Réunions :

Le Comité s'est réuni le lundi 5 juin 2006, à 9 heures et à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 11 — *Loi sur la limitation des frais de chauffage en hiver/The Winter Heating Cost Control Act*;
- projet de loi 12 — *Loi modifiant la Loi sur la voirie et le transport/The Highways and Transportation Amendment Act*;
- projet de loi 14 — *Loi modifiant la Loi sur les droits d'utilisation de l'eau/The Water Rights Amendment Act*;
- projet de loi 24 — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (frais d'encaissement des chèques du gouvernement)/The Consumer Protection Amendment Act (Government Cheque Cashing Fees)*;
- projet de loi 27 — *Loi sur le recouvrement du montant des dommages et du coût des soins de santé imputables au tabac/The Tobacco Damages and Health Care Costs Recovery Act*;
- projet de loi 35 — *Loi modifiant la Loi sur la Commission des finances des écoles publiques et la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Finance Board Amendment and The Public Schools Amendment Act*;
- projet de loi 300 — *Loi sur l'Association des ex-députés de l'Assemblée législative du Manitoba/The Association of Former Manitoba MLAs Act*.

Composition du Comité :

Réunion du 5 juin 2006, à 9 heures :

- M. le *ministre* ASHTON;
- M. le *ministre* BJORNSON;
- M^{me} BRICK (présidente);
- M. le *ministre* CHOMIAK;
- M. CULLEN;
- M. le *ministre* LEMIEUX;
- M. MARTINDALE;
- M^{me} MITCHELSON;
- M. PENNER;
- M. le *ministre* SELINGER;
- M^{me} STEFANSON.

Le Comité a élu M. MARTINDALE à la vice-présidence.

Substitution effectuée pendant la réunion :

M. DYCK remplace M^{me} STEFANSON.

Réunion du 5 juin 2006, à 18 heures :

- M. le *ministre* ASHTON;
- M. le *ministre* BJORNSON;

- M^{me} BRICK (présidente);
- M. le *ministre* CHOMIAK;
- M. CULLEN;
- M. le *ministre* LEMIEUX;
- M. MARTINDALE (vice-président);
- M^{me} MITCHELSON;
- M. le *ministre* SELINGER;
- M^{me} STEFANSON;
- M^{me} TAILLIEU.

Substitution effectuée pendant la réunion :

- M. PENNER remplace M^{me} TAILLIEU;
- M. le *ministre* SALE remplace M. le *ministre* CHOMIAK.

Motion :

Le Comité a adopté une motion durant la réunion du lundi 5 juin 2006 à 18 heures voulant qu'il recommande le remboursement des droits payés pour le projet de loi 300 — *Loi sur l'Association des ex-députés de l'Assemblée législative du Manitoba/The Association of Former Manitoba MLAs Act* —, à l'exclusion des frais d'impression.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu 5 exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 11 — *Loi sur la limitation des frais de chauffage en hiver/The Winter Heating Cost Control Act* :

Ian Wishart	Keystone Agricultural Producers
Gloria Desorcy	Association des consommateurs du Canada, section manitobaine
Tom Simms	Community Education Development Association
Jennifer Lukovich	Particulier
Le très honorable Ed Schreyer	Particulier

Le Comité a entendu 2 exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 12 — *Loi modifiant la Loi sur la voirie et le transport/The Highways and Transportation Amendment Act* :

Doug Chorney	Keystone Agricultural Producers
Diane Rybak	Particulier

Le Comité a entendu 8 exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 14 — *Loi modifiant la Loi sur les droits d'utilisation de l'eau/The Water Rights Amendment Act* :

Greg Bruce	Canards illimités Canada
Doug Dobrowski	Association des municipalités du Manitoba
Jake Buhler	Association des districts de conservation du Manitoba
Ian Wishart	Keystone Agricultural Producers
Roland Chaput	Particulier
Richard Gregoire	Particulier
L. Lacoste	Particulier
James Wade	Producteurs laitiers du Manitoba

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 35 — *Loi modifiant la Loi sur la Commission des finances des écoles publiques et la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Finance Board Amendment and The Public Schools Amendment Act* :

Brian Ardern	Président, Association des enseignants du Manitoba
--------------	--

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 300 — *Loi sur l'Association des ex-députés de l'Assemblée législative du Manitoba/The Association of Former Manitoba MLAs Act* :

Len Evans	Particulier
-----------	-------------

Exposés écrits :

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 11 — *Loi sur la limitation des frais de chauffage en hiver/The Winter Heating Cost Control Act* :

Sara Anghel	Direct Energy
-------------	---------------

Le Comité a reçu 2 exposés écrits des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 35 — *Loi modifiant la Loi sur la Commission des finances des écoles publiques et la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Finance Board Amendment and The Public Schools Amendment Act* :

Joyce Bateman	Présidente, Division scolaire de Winnipeg
Hilda Froese	Division scolaire Garden Valley

Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :

(N° 11) — *Loi sur la limitation des frais de chauffage en hiver/The Winter Heating Cost Control Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

Le Comité a voté contre l'adoption de l'article 3 du projet de loi.

Il est proposé que le paragraphe 7(1) du projet de loi et l'intertitre qui le précède soient amendés par substitution, à « FONDS DE STABILISATION ET DE LIMITATION DU PRIX DE L'ÉNERGIE », à chaque occurrence et avec les adaptations grammaticales nécessaires, de « FONDS DE LIMITATION DU PRIX DE L'ÉNERGIE ».

Il est proposé que le paragraphe 7(2) du projet de loi soit remplacé par ce qui suit :

Objet du Fonds

7(2) Le Fonds a pour objet de favoriser les programmes et les services visant :

- a) à encourager l'efficacité énergétique et la conservation de l'énergie;
- b) à encourager l'utilisation d'autres sources d'énergie, y compris l'énergie du sol;
- c) à faciliter la recherche et la mise au point d'autres sources d'énergie et de technologies énergétiques novatrices.

Programmes et services visant l'efficacité énergétique et la conservation de l'énergie

7(2.1) Les programmes et les services visés à l'alinéa (2)a) sont conçus et offerts de façon à ce que :

- a) les habitants des régions rurales et septentrionales de la province, les personnes à faible revenu ainsi que les aînés y aient accès;
- b) les abonnés résidentiels d'Hydro-Manitoba aient accès à des programmes et des services comparables, peu importe la source d'énergie qu'ils utilisent pour chauffer leur foyer.

Il est proposé que le paragraphe 7(3) du projet de loi soit amendé par substitution, à « des exercices 2005-2006 et », de « de l'exercice ».

Il est proposé que l'article 10 du projet de loi soit remplacé par ce qui suit :

Entrée en vigueur

10 La présente loi entre en vigueur à la date fixée par proclamation.

(N° 12) — *Loi modifiant la Loi sur la voirie et le transport/The Highways and Transportation Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 14) — *Loi modifiant la Loi sur les droits d'utilisation de l'eau/The Water Rights Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 24) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (frais d'encaissement des chèques du gouvernement)/The Consumer Protection Amendment Act (Government Cheque Cashing Fees)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

Il est proposé que l'article 165 figurant à l'article 2 du projet de loi soit amendé par adjonction, en ordre alphabétique, de la définition suivante :

« organisme d'administration locale » Municipalité, district d'administration locale, collectivité ou collectivité constituée, selon le sens que la *Loi sur les affaires du Nord* attribue à ces deux derniers termes, ou division ou district scolaire établi sous le régime de la *Loi sur les écoles publiques*, laquelle entité est désignée à ce titre dans les règlements. ("local government body")

Il est proposé que la définition de « chèque du gouvernement », figurant à l'article 165 énoncé à l'article 2 du projet de loi, soit amendée par adjonction, après l'alinéa c), de ce qui suit :

d) d'un organisme d'administration locale.

Il est proposé que l'article 2 du projet de loi soit amendé par adjonction, après l'alinéa 168(1)b), de ce qui suit :

b.1) désigner l'une des entités suivantes à titre d'organisme d'administration locale pour l'application de la présente partie :

(i) une municipalité,

(ii) un district d'administration locale,

(iii) une collectivité ou une collectivité constituée, selon le sens que la *Loi sur les affaires du Nord* attribue à ces termes,

(iv) une division ou un district scolaire établi sous le régime de la *Loi sur les écoles publiques*;

Il est proposé que le paragraphe 169(11) figurant à l'article 2 du projet de loi soit remplacé par ce qui suit :

Application de la Loi sur la Régie des services publics

169(11) La partie I de la *Loi sur la Régie des services publics*, à l'exclusion de l'article 33, de l'article 34 dans la mesure où il se rapporte aux frais et aux dépenses de la personne nommée, du paragraphe 51(2), de l'article 52, de l'article 56 dans la mesure où il a trait aux frais des intervenants et de l'article 57, s'applique, avec les adaptations nécessaires, aux ordonnances visées au présent article comme si les attributions que celui-ci prévoit étaient conférées à la Régie sous le régime de cette partie.

(N° 27) — *Loi sur le recouvrement du montant des dommages et du coût des soins de santé imputables au tabac/The Tobacco Damages and Health Care Costs Recovery Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 35) — *Loi modifiant la Loi sur la Commission des finances des écoles publiques et la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Finance Board Amendment and The Public Schools Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 300) — *Loi sur l'Association des ex-députés de l'Assemblée législative du Manitoba/The Association of Former Manitoba MLAs Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M^{me} BRICK, le rapport du Comité est déposé.

M. REID, *président du Comité permanent des affaires législatives*, présente le quatrième rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le lundi 5 juin 2006, à 18 heures, dans la salle 254 du palais législatif.

Question à l'étude :

Le projet de loi 22 — *Loi sur la réforme électorale/The Elections Reform Act*

Composition du Comité :

Le Comité a élu :

- M. CUMMINGS;
- M. DEWAR;
- M. le *premier ministre* DOER;
- M. GOERTZEN;
- M^{me} KORZENIOWSKI;
- M. le *ministre* MACKINTOSH;
- M. MALOWAY;
- M. MCFADYEN;
- M. REID (président);
- M. SCHULER;
- M. SWAN.

Le Comité a élu M^{me} KORZENIOWSKI à la vice-présidence.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu 2 exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 22 — *Loi sur la réforme électorale/The Elections Reform Act* :

Sydney Green	Particulier
Roy McPhail	Particulier

Projet de loi étudié et dont il a été fait rapport :

(N^o 22) — *Loi sur la réforme électorale/The Elections Reform Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

Il est proposé que le paragraphe 200(3) de la version anglaise de l'annexe A du projet de loi soit amendé par substitution, à « may », de « must ».

Il est proposé que l'annexe B soit amendée par substitution, à l'article 6, de ce qui suit :

6 *L'article 6.2 est modifié par substitution, à « et les personnes qui travaillent pour lui », de « , le commissaire ainsi que les personnes qu'ils nomment ou emploient ».*

Il est proposé que l'article 37.4 figurant à l'article 13 de l'annexe B du projet de loi soit remplacé par ce qui suit :

Application

37.4 Les articles 37.1 à 37.3 n'empêchent pas un agent de financement professionnel, un organisateur d'événements, un centre d'appels ou une autre entreprise semblable dont les services sont retenus par un candidat, un candidat à la direction d'un parti, une association de circonscription ou un parti politique inscrit afin de collecter des fonds d'accomplir les actes suivants :

- a) solliciter des contributions au nom de la personne ou de l'entité en cause;
- b) recueillir des renseignements auprès d'un particulier qui désire verser une contribution et les faire parvenir à la personne ou à l'entité en cause.

Il est proposé que le paragraphe 24(1) de l'annexe B du projet de loi soit amendé :

a) par substitution, à l'alinéa 56(1)c), de ce qui suit :

c) proviennent d'un organisme de la Couronne, font suite à des publications ou à des annonces antérieures et sont nécessaires à ce moment-là à l'application de ses programmes permanents.

b) par substitution, aux alinéas 56(1.1)c) et d), de ce qui suit :

c) font suite à des publications ou à des annonces antérieures et sont nécessaires à ce moment-là à l'application de leurs programmes permanents.

Sur la motion de M. REID, le rapport du Comité est déposé.

M. NEVAKSHONOFF, *président du Comité permanent de l'agriculture et de l'alimentation*, présente le premier rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le lundi 5 juin 2006, à 9 heures, dans la salle 254 du palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 19 — *Loi sur le Conseil du développement agroalimentaire et rural/The Agri-Food and Rural Development Council Act;*
- projet de loi 20 — *Loi modifiant la Loi sur la protection des exploitations agricoles familiales et la Loi sur la propriété agricole/The Family Farm Protection Amendment and Farm Lands Ownership Amendment Act;*
- projet de loi 30 — *Loi sur la prévention des incendies et les interventions d'urgence/The Fires Prevention and Emergency Response Act;*

- projet de loi 31 — *Loi modifiant la Loi sur les maladies des animaux/The Animal Diseases Amendment Act.*

Composition du Comité :

Le Comité a élu :

- M. AGLUGUB;
- M^{me} la *ministre* ALLAN;
- M. DEWAR;
- M. EICHLER;
- M. FAURSCHOU;
- M. MAGUIRE;
- M. NEVAKSHONOFF;
- M. le *ministre* RONDEAU;
- M. SCHELLENBERG;
- M. SCHULER;
- M^{me} la *ministre* WOWCHUK.

Le Comité a élu :

- M. NEVAKSHONOFF à la présidence;
- M. AGLUGUB à la vice-présidence.

Substitution effectuée pendant la réunion :

M. JENNISSEN remplace M. le *ministre* RONDEAU.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu 2 exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 19 — *Loi sur le Conseil du développement agroalimentaire et rural/The Agri-Food and Rural Development Council Act* :

David Rolfe, président
James Wade

Keystone Agricultural Producers
Producteurs laitiers du Manitoba

Le Comité a entendu 2 exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 30 — *Loi sur la prévention des incendies et les interventions d'urgence/The Fires Prevention and Emergency Response Act* :

Doug Dobrowski
Don Thompson

Association des municipalités du Manitoba
Manitoba Fire Chiefs Association

Le Comité a entendu 5 exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 31 — *Loi modifiant la Loi sur les maladies des animaux/The Animal Diseases Amendment Act* :

Ken Crockatt
David Rolfe, président
Betty Green
Andrew Dickson
James Wade

Association des éleveurs de bétail du Manitoba
Keystone Agricultural Producers
Canadian Animal Health Coalition
Particulier
Producteurs laitiers du Manitoba

Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :

(N° 19) — *Loi sur le Conseil du développement agroalimentaire et rural/The Agri-Food and Rural Development Council Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 20) — *Loi modifiant la Loi sur la protection des exploitations agricoles familiales et la Loi sur la propriété agricole/The Family Farm Protection Amendment and Farm Lands Ownership Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 30) — *Loi sur la prévention des incendies et les interventions d'urgence/The Fires Prevention and Emergency Response Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 31) — *Loi modifiant la Loi sur les maladies des animaux/The Animal Diseases Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M. NEVAKSHONOFF, le rapport du Comité est déposé.

Pendant la période des questions orales, le président intervient et demande à la ministre des Services à la famille et du Logement, qui a utilisé les termes « spreading mistruths », de se rétracter.

M^{me} la ministre MELNICK se rétracte.

Après la période des questions orales, le président rend la décision suivante :

Pendant le débat sur le projet de loi 23 — *Loi modifiant la Loi visant à accroître la sécurité des collectivités et des quartiers* — qui a eu lieu le 17 mai 2006, le député d'Inkster a invoqué le *Règlement* afin d'indiquer qu'il n'avait pas fait de commentaires sur la présence ou l'absence de députés à l'Assemblée. J'ai mis l'affaire en délibéré afin de consulter le hansard.

Après avoir consulté le hansard, je déclare que le rappel *Règlement* est irrecevable. De plus, je dois informer le député qu'il n'est pas approprié de porter un jugement sur une décision ou un conseil donnés par le président. Si un député est en désaccord avec une telle décision, il devrait demander la tenue d'un vote au lieu de débattre de son fondement en invoquant le *Règlement*. Je mets en garde le député au sujet d'une telle utilisation du rappel au *Règlement* et je demande que ce type d'intervention ne se reproduise plus.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. DERKACH et REID, M^{me} TAILLIEU ainsi que MM. JENNISSSEN et DYCK font des déclarations de député.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* SELINGER voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 25 — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (prêts de dépannage)/The Consumer Protection Amendment Act (Payday Loans)*.

Le débat se poursuit.

MM. LAMOUREUX et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* LATHLIN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 32 — *Loi modifiant la Loi sur les biens réels/The Real Property Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

MM. LAMOUREUX et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la *ministre* MCGIFFORD voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 29 — *Loi sur l'attribution de grades/The Degree Granting Act*.

Le débat se poursuit.

M. GERRARD intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M^{me} la *ministre* MELNICK propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 38 — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation et de rénovation (fonds destiné à la revitalisation des logements)/The Housing and Renewal Corporation Amendment Act (Fund for Housing Revitalization)*.

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* MELNICK intervient. Sur la motion de M. LAMOUREUX, le débat est ajourné.

M^{me} la *ministre* MELNICK dépose le message du lieutenant-gouverneur recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 38.

(Document parlementaire n° 81)

M. le *ministre* ROBINSON propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 28 — *Loi modifiant la Loi sur le Musée du Manitoba/The Manitoba Museum Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* ROBINSON intervient. Sur la motion de M. LAMOUREUX, le débat est ajourné.

Mardi 6 juin 2006

M. le *ministre* SELINGER propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 34 — *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)/The Public Interest Disclosure (Whistleblower Protection) Act.*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SELINGER intervient. M. HAWRANIK exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. le *ministre* SELINGER dépose le message du lieutenant-gouverneur recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 34.

(Document parlementaire n° 82)

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hicke